

plein air passeurs d'images 2020



vade-mecum

Plein Air passeurs d'images 2020
Vade-mecum

une publication de l'association nationale Passeurs
d'images
4, rue Doudeauville
75 018 Paris
09 72 21 77 27
www.passeursdimages.fr

Sauf mention particulière , toute reproduction partielle ou totale
des informations diffusées dans cette publication de Passeurs
d'images est autorisée sous réserve d'indication de la source.

Copyright © 2020

Responsable de la publication

Patrick Facchinetti

Délégué général de l'association Passeurs d'images

Comité éditorial et rédactionnel

Olivier Demay
Santiago Hidalgo

Commission Plein Air

Bruno Duriez
Hors Cadre

Mahjouba Galfout

Ligue de l'Enseignement - FOL Moselle

Amaury Piotin

AcrirA

Frédéric Voulyzé

Télé Centre Bernon

Contributeurs

Nicolas Huguenin
Hors Cadre

Claudie Lebissonais

Passeurs d'images

Chantal Sacarabany

CADICE : Ciné Woulé et Super Radio

Alice Chaput-Yogo et Philippe Doyen

FRMJC Nouvelle Aquitaine

Design graphique

Christina Perez



edito

Dans le cadre de Passeurs d'images, une séance Plein Air est un projet d'action culturelle à part entière, à forte valeur éducative et sociale autant qu'artistique – et constitue un axe fondamental du dispositif national d'éducation aux images hors-temps scolaire. Entre le 1er juin et le 30 septembre 2018, le réseau Passeurs d'images a lancé ou organisé 398 séances en Plein Air qui ont attiré près de 100 000 spectateur·rices. Ces séances sont des projets d'éducation culturelle à part entière et sont associées à d'autres dynamiques culturelles et sociales (concerts, ciné-concerts, spectacles, projections des films réalisées dans le cadre des ateliers de pratique, fêtes de quartier...).

Au regard de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, cet été 2020 sera particulier¹ : après plusieurs mois de confinement, les premiers événements culturels auxquels les séances Plein Air prendront part, auront pour mission de permettre à la population de se rencontrer, de se redécouvrir, de célébrer l'occasion de se retrouver. Il faudra réapprendre à tisser des liens, à se sentir proche des autres malgré les distances de sécurité en vigueur.

Comme pour l'ensemble des secteurs, notre souhait est d'accompagner la population française dans le déconfinement engagé depuis le 11 mai sur l'ensemble du territoire, malgré les incertitudes liées à la circulation du virus Covid-19. Ceci se double d'une deuxième urgence : permettre que les activités culturelles habituellement proposées dans les quartiers politique de la ville et zones prioritaires retrouvent leur place dans la Cité, pour apporter le lien social, la joie et le réconfort attendus par nos publics.

Cet outil complémentaire se donne pour but d'identifier les problèmes à résoudre pour renforcer l'accueil spécifique que le réseau Passeurs d'images doit garantir à tous (public, équipes professionnelles et bénévoles) afin qu'aux dates programmées, les séances Plein Air Passeurs d'images puissent se tenir en toute sécurité et en totale conformité avec les normes fixées par les autorités. Il s'accompagne de fiches qui présentent des initiatives innovantes qui émanent du réseau, pour permettre des actions en partenariat avec les salles de cinémas et d'autres acteurs de proximité. Il indexe les initiatives pour faire de la séance Plein Air Passeurs d'images un temps fort de la relance de la vie culturelle des quartiers.

Bonne(s) séance(s) !

¹ **Avertissement**: ce livret d'accompagnement des séances Plein Air du dispositif Passeurs d'images a été conçu mi-juin 2020, et sera ajusté si nécessaire jusqu'à la fin septembre 2020, à mesure de l'évolution des conditions sanitaires en vigueur.



sommaire

6 **Une mission de « service public de la culture »**
Rappel des valeurs et des règles des séances Plein Air Passeurs d'images

10 **Pas à pas des mesures préconisées**
Comment garantir la sécurité sanitaire du public lors de nos séances ?

18 **Un commun à réinventer ensemble**
Nouvelles propositions autour du Plein Air Passeurs d'images et autres actions innovantes pour que l'image projetée regagne l'espace public

1



Une mission de « service public de la culture »

Rappel des valeurs et des
règles des séances Plein Air
Passeurs d'images

Missions

Événement social et culturel, la séance de cinéma en Plein Air dans le cadre du dispositif Passeurs d'images est à la fois un spectacle gratuit à dimension familiale et une action d'éducation à l'image. À ce titre, elle doit s'inscrire dans le cadre d'un projet général et complémentaire (atelier de programmation, de réalisation, rencontre avec des professionnel·les du cinéma, etc).

Les séances en Plein Air Passeurs d'images sont organisées localement, en relation avec la coordination régionale. La liste nationale conçue comme une base à l'élaboration des listes régionales est établie dans le respect des objectifs suivants :

- proposer une offre cinématographique diversifiée et contribuer à l'éducation à l'image.
- développer le lien social au sein des territoires où se déroulent les actions.

La liste des films proposés est élaborée chaque année pour répondre à des attentes diverses et permettre aux structures et personnes souhaitant organiser une séance de cinéma au cœur d'un quartier de la concevoir au regard du contexte social qui le caractérise. Près de 80 % des films programmés sont recommandés « Art et Essai ».

Règles générales des séances Plein Air Passeurs d'images

• Gratuité

• Accessibilité

La détermination du lieu de projection doit tenir compte de son accessibilité à pied par le public.

• Sécurité

Il doit être veillé au respect de toutes les règles de sécurité (assurances, pompiers, police, commissions de sécurité pour les gradins, isolation électrique, prise au vent des toiles d'écran, etc).

• Choix de l'opérateur

Le choix pour le prestataire assurant la projection et fournissant le matériel se fait en accord avec la coordination régionale Passeurs d'images et/ou la DRAC. Un opérateur de séances en Plein Air peut être un exploitant, la structure qui assure la coordination régionale Passeurs d'images ou toute autre structure professionnelle compétente.

• Distributeurs

Afin de garantir la disponibilité des copies du film souhaité pour la projection en Plein Air, il convient de contacter le distributeur concerné dans un délai raisonnable avant la tenue de la séance.

• Opérateur·rices

Les professionnel·les mobilisé·es sont à jour de leurs autorisations d'exercer leur activité de service.

• Exploitant·es de la ville

Dans le cadre de la mise en place des séances de cinéma en Plein Air, il convient de collaborer avec les exploitant·es de la ville dans laquelle elles se déroulent ou a minima de les informer de leur tenue dans un délai raisonnable.

Règlementation générale

• Autorisation administrative

Depuis 2007, l'organisation de projections en Plein Air d'œuvres cinématographiques de longue durée (films de plus d'une heure) est soumise à une autorisation préalable délivrée par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée (Code du cinéma et de l'image animée, article L214-6).

Cette autorisation spécifique est délivrée à l'organisateur de la ou des projection(s) par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée après avis du directeur régional des affaires culturelles compétent ou de son représentant qui peut procéder à une consultation des experts régionaux représentant le secteur de l'exploitation (fixe et itinérante), le secteur de la distribution, celui de la diffusion culturelle et les collectivités territoriales.

L'autorisation spécifique est délivrée en tenant compte des critères suivants :

- le lieu et le nombre des séances envisagées
- l'intérêt social et culturel des représentations
- la situation locale de l'exploitation cinématographique.

Cette année, en raison de la fragilisation des cinémas, cette consultation sera obligatoire.

Il est recommandé de déposer sa demande au moins un mois avant la première date de projection.

Dans certaines régions, des dates limites de dépôt de demande en ligne sont précisées et disponibles sur le site du CNC à [cette adresse](#).

• Délai légal

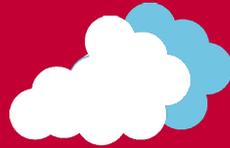
Les films de long métrage ne peuvent être projetés qu'après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de délivrance du visa d'exploitation, consultable sur le site du CNC (exception faite des films de patrimoine n'ayant pas eu de visa à leur sortie ; pour ces films, la date de première sortie doit être prise en compte, cela même si le visa donné a posteriori date de moins d'un an, cas extrêmement rare).

La séance ne doit être aucunement liée, de façon directe ou indirecte, à la promotion d'une marque commerciale. En outre, les séances ne peuvent donner lieu à l'utilisation du matériel publicitaire servant pour les séances organisées par les exploitant-es d'établissements.

Une séance Plein Air Passeurs d'images se doit de respecter l'ensemble de ces règles qui la définissent en l'inscrivant dans la chaîne économique du cinéma et dans le projet global du dispositif national Passeurs d'images.

L'intégralité des recommandations techniques sont en ligne sur le site internet de la CST : www.cst.fr

2



Pas à pas des mesures préconisées

Comment garantir la
sécurité sanitaire du public
lors de nos séances ?

1 - Informer les publics

- La priorité est de **donner confiance au public** afin qu'il participe à nouveau à des manifestations culturelles. Il importe que nos publics voient et comprennent les efforts effectués.
- Les **consignes des autorités sanitaires en vigueur** doivent être affichées. Pour ce faire, vérifier les règles sanitaires en vigueur à la date du Plein Air.
- Se référer aux **outils d'affichage** que pourra fournir la collectivité partenaire.
- Spot à diffuser en début de séance : **spot Plein Air** « rappels des gestes barrières » rappelant les **principales consignes pour le public** (projet de l'association Passeurs d'images). Sur fichier numérique, il est disponible auprès des coordinations régionales Passeurs d'images.

Les séances Plein Air Passeurs d'images contribueront, à leur niveau, à la sensibilisation de la population aux **comportements barrières** face au Covid-19 dans l'espace public.

Préconisations

- prévoir à l'entrée une signalétique indiquant les règles de sécurité.
- indiquer également ces informations dans les documents de promotion de la séance (affiches, tracs, articles...).

- Rappeler au public :
 - qu'il doit **suivre les indications des équipes d'accueil** (placement, circulation dans les espaces).
 - que toute **sortie est définitive** (comptage des présent-es).
 - que la sortie doit se faire en bon ordre et selon les indications des organisateur·rices, en respectant les distances de sécurité entre individus.

des gestes barrières à rappeler

spectateur·rices



respecter les distances de sécurité selon le niveau de déconfinement.



port du masque selon le niveau de déconfinement.



ne pas admettre des personnes avec des symptômes de fièvre, toux, et mal de tête.

employé·es



bien se laver les mains.



port du masque selon le niveau de confinement, port de visière quand le masque est trop difficile pour la durée ou la nature de l'activité.



ne pas admettre au travail des personnes avec des symptômes de fièvre, toux, et mal de tête.

Préconisation

→ prévoir une prise de parole en début ou en fin de séance pour le rappeler. Si présence d'un·e médecin, elle devra être indiquée au public.

2 - Informer les partenaires

Mise à disposition du présent vade-mecum, listant l'ensemble des mesures barrières que nous préconisons.

Nous encourageons sa diffusion large à l'échelle locale à l'ensemble des partenaires et décideur·euses, même si un « cahier des charges » était mis en place pour l'organisation spécifique de la séance. Il sera également diffusé au niveau national, notamment auprès des organisations professionnelles et des ministères concernés.

Le·la coordinateur·rice régional·e Passeurs d'images reste à la disposition des organisateur·rices et opérateur·rices, pour les conseiller·ères sur les questions abordées dans le présent vade-mecum.

Préconisation

→ Le coordinateur régional Passeurs d'images peut être sollicité pour une réunion préparatoire exceptionnelle ou bien être contacté concernant la demande de séance déposée au titre de Passeurs d'images (liste-contact des coordinations régionales [en cliquant ici](#)).

Maîtriser flux et déplacements

1 - Lieu choisi

- Privilégier un **emplacement pratique d'accès** et à proximité du lieu de résidence du public ciblé.
- Favoriser les séances **au cœur d'un quartier** et non dans un lieu excentré de la ville.
- **Repérer l'emplacement** pour l'écran, pour le projecteur, pour le public.

Préconisation

→ prévoir une réunion en amont avec les services de la voirie.

- Veiller à l'**accessibilité du site** pour favoriser l'inclusion des publics.
- Prévoir des **places de stationnement disponibles** à proximité pour les personnes à mobilité réduite. Penser aux éventuelles **rampes d'accès** et un accès coupe-fil sur le site.

2 - Flux du public

Préconisation

→ Pouvoir annoncer une heure de début – de fin approximative (créneau d'ouverture du site au public).

→ Prévoir une jauge

- Fixer une **capacité d'accueil maximum** au Plein Air, contre un nombre illimité de places habituellement.

- Calcul de la capacité d'accueil : un **espace libre de 4m² par personne** sans contact.

En fonction de l'espace mobilisable face à l'écran, évaluer le nombre maximum de participant·es pouvant être accueilli·es.

- Pour tenir cette jauge, la **délimitation d'un périmètre** pour le Plein Air est nécessaire, avec la matérialisation d'une enceinte et un comptage du public (voir ci-après).

3 - Projection en lieu clos - les contraintes

La séance doit être **délimitée par une enceinte fermée**, délimitée par des barrières de sécurité.

→ Comptage du public

Par principe gratuit, pas de ticket à délivrer aux spectateur·rices (ce qui réduit les risques de contact physique équipe/public). Mais un comptage du public doit être effectué.

Préconisations

- s'équiper d'un dispositif de comptage pour contrôler le nombre de personnes présentes (compteurs manuels de personnes).
- gestion des personnes présentes sur le site en temps réel par la présence de personnel de sécurité à l'entrée et à la sortie de site munis de compteur de personnes.

→ Pour les groupes

Prévoir un accueil spécifique pour les « groupes avec encadrement ». Demander un nombre d'adultes encadrant·es suffisants par groupe – pour permettre une éventuelle installation par demi-groupes.

Préconisations

- limiter les groupes à 10 personnes maximum.
- inciter les groupes à **s'inscrire en amont** auprès des organisateur·rices. Cela permettra aux équipes d'accueil de délimiter des « espaces réservés » et facilitera le travail avec les encadrant·es pendant la séance (faire respecter les règles de sécurité sanitaire et de comportement).

Distancier

Respecter des règles de distanciation sociale dans l'espace public, en vigueur à la date de la séance.

Pour une **manifestation en milieu ouvert**, les principes généraux suivants sont à garantir :

- **absence de contact** sur place entre individus ne se connaissant pas.
- **respect des distances de sécurité** à l'entrée et sur le site.
- **distanciation physique** fixée à 1m entre spectateur·rices. Les personnes venues ensemble pourront être mises côte-à-côte (par exemple les familles).
- emplir le lieu et y circuler en respectant les règles de distanciation, aidé par les indications données par les organisateur·rices (placement, marquages au sol, accès).
- la sortie en fin de séance devra se faire en respectant la distanciation applicable afin d'éviter que les spectateur·rices aient à se croiser en partant.

Pas de projection si les règles de distanciation ne peuvent être remplies constamment.

Protéger

La configuration des lieux et la circulation du public doivent par ailleurs permettre de réduire au maximum les contacts entre agent-es d'accueil et public.

Circulation libre du public possible, mais en limitant leurs déplacements et en prohibant les contacts entre spectateur-rices. Veiller à ce que le public se répartisse de manière équilibrée (cf. « Organiser »).

Préconisation

→ Mise à disposition de **gel ou solutions hydroalcooliques à tous les accès** au périmètre délimité (entrées, sorties).

- Une fois dans l'enceinte, **toute sortie est définitive.**

Préconisations

→ matérialisation d'un **sens de circulation du public** (facilitant la fluidité des déplacements et pour éviter les croisements).

→ prévoir un **plan d'évacuation** du public.

- Accès interdit aux espaces techniques et derrière l'écran (l'écran et le camion de projection peuvent être entourés de barrières Vauban).

- Empêcher le public de stationner devant les issues, de s'agglutiner à l'extérieur, de passer les barrières pour entrer (renforcement si besoin de la sécurité autour du périmètre délimité).

→ Port du masque

- **Subordonner l'entrée au port d'un masque**, si la condition est toujours requise à la date de la projection.

- **Si obligatoire** : seules les personnes munies d'un masque peuvent entrer. Port du masque obligatoire (sauf norme générale contraire survenue entretemps).

Préconisation

→ pouvoir **mettre à disposition des masques tissés lavables** pour admettre le-la spectateur-ric(e) (prévoir d'en avoir suffisamment d'avance, pour pouvoir en donner sur place plutôt que de pénaliser l'accès à la séance).

Organiser

1 - Gestion du public

Barriérage strict du site, avec un point d'entrée du public.

L'accès au périmètre doit être aménagé :

- organisation d'une entrée de site et d'une sortie de site sous contrôle.

- extérieur du site : prévoir un plan de circulation du public à l'approche en matérialisant les distances de sécurité pour la file d'attente à l'entrée (marquage au sol).

Prévoir de **renforcer le point d'accueil** permanent à l'arrivée du public pour fluidifier les entrées et réduire l'engorgement (notamment si un point de distribution de masques ou de gel est mis en place).

Préconisation

→ **renforcement de l'équipe d'accueil** à l'extérieur pour faire respecter les mesures de distanciation lors des files d'attente au point d'entrée.

→ Placement des spectateur·rices

Un placement libre du public est possible, sous condition du respect des 1m de distanciation et en dégagant un passage d'1m50 derrière soi afin de permettre aux autres de circuler entre les rangées de spectateur·rices qui ne doivent pas changer de place un fois installés.

Options

- matérialiser au sol des « couloirs » et « rangées pour les spectateur·rices ».
- matérialiser à l'avance les emplacements pour les spectateur·rices par une marque au sol (dessiner des places au sol par cellules de 2 ou 3 par exemple).

Le placement libre peut être renforcé par des agent·es d'accueil volant·es, prêt·es à intervenir pour faire respecter les distances entre inconnu·es.

Préconisation

→ proposer de « **placer** » le public (système inspiré des ouvreur·euses des théâtres). Cela demande beaucoup de personnel, mais permet de gérer au mieux le placement du public et optimiser l'espace pour accueillir un public nombreux.

→ Sièges

Pour réduire au maximum les contraintes de manipulation de matériel et les points de contact, il peut être décidé de ne pas proposer de sièges au public. Comme évoqué précédemment, il est alors impératif que le public en soit informé en amont.

Options

- **pas de chaises** : le public devra également être informé s'il est autorisé ou non à en ramener.
- **chaises à disposition** : pour réduire les points de contact et multiplier les manipulations de matériel par le public, il est recommandé de ne pas toutes les installer à l'avance.

Préconisation

→ organiser les **chaises par lots**, attachées ensemble à plusieurs sur les emplacements marqués préalablement au sol.

Exemple

Sur une même rangée, on pourra alterner des plots de 2 chaises (couples), des plots de 3 chaises (familles de 3 personnes), des plots de 4 chaises (familles de 4 personnes). Les risques de contacts entre spectateur·rices restant élevés, il est préférable que la manipulation soit réservée au personnel d'accueil, muni de protections individuelles.

→ La sortie en fin de séance

L'organiser par toute méthode garantissant le respect des règles de distanciation. Elle devra se faire par familles ou groupes constitués. Celle-ci devra pouvoir être contrôlée.

2 - Organiser les autres espaces

→ Les toilettes

- Prévoir l'accès du public à des sanitaires en état de fonctionner.
- Location de **toilettes mobiles**, si absence de sanitaires sur le site.
- **Accès facilité** aux toilettes, avec **sens de circulation et marquage** au sol pour rappeler la distanciation applicable (faciliter l'accessibilité PMR des toilettes aux personnes à mobilité réduite).

Préconisation

→ prévoir une **équipe de nettoyage** sur place avec un ou plusieurs passages dans la soirée.

→ Sécurisation des abords

Risques d'attroupements provoqués par la projection. Pendant la séance, prendre en compte la sécurisation des abords de la séance afin d'éviter l'agglutinement des personnes autour du site (accoudées aux barrières etc...).

Préconisation

→ prévoir un **service de sécurité** ou des bénévoles patrouillant à proximité des barrières, interdisant de pénétrer dans l'enceinte réservée aux spectateur·rices, ailleurs que par l'entrée du site.

Recommandations complémentaires concernant les employé·es et bénévoles

→ Comment protéger les personnes

- Désigner un·e **Référent·e Sécurité Sanitaire** chargé·e d'expliquer, faire appliquer et surveiller l'application de ces nouvelles règles de prévention Covid-19 et des gestes barrières.
- Doter le personnel de masques pour ceux en contact avec le public.
- Appliquer strictement la **hiérarchie des protections** : d'abord la distanciation, si elle n'est pas possible, masque filtrant obligatoire et permanent, lavage des mains fréquent.
- Doter le personnel de visières quand le masque est trop difficile pour des raisons de durée ou d'activité.
- Doter le personnel technique de protections individuelles, si obligatoires pour les manipulations de matériel (barrières, mobilier, sièges, matériel de régie, sono, projection...).

Préconisation

→ un accès pour l'équipe à un **point d'eau** sur place, avec savon et essuie-mains en suffisance.

→ Comment adapter les espaces de travail

- Adapter vestiaires et autres lieux de travail non ouverts au public aux règles de distanciation physique par tout moyen : marquage au sol, séparation des flux de circulation des équipes.

Préconisation

→ éviter les regroupements du personnel (restauration collective, déplacement de nombre...)

- L'équipe technique du cinéma doit pouvoir bénéficier des **conditions optimales de protection** à son arrivée et lors des diverses manipulations sur place (déchargement du matériel des camions, montage, branchements, installation de l'écran et des caisses de son, essais, démontage et départ) : périmètre de sécurité, présence physique limitée aux technicien·nes et personnes prévues en renfort.
- Écran gonflable : il faudra néanmoins évaluer sur place si lors des manœuvres de gonflage et de dégonflage de l'écran, un **éloignement du public** de cette zone est nécessaire (proximité des souffleries d'air).

→ Comment nettoyer les espaces de travail

- Nettoyage anti-viral du lieu de travail avant l'arrivée de l'équipe technique.
- Nettoyage du matériel technique en contact avec les personnels ou le public avant et après la séance.
- Utilisation de barrières Vauban : prévoir

un nettoyage des points de contacts à la livraison, après chaque manipulation et à l'issue de la séance. Idem si installation de chaises pour le public.

Préconisation

→ l'installation et le démontage de l'écran est notamment un poste demandant de multiples manipulations à plusieurs, avec renfort de personnel. Vérifier l'équipement en protections individuelles adaptées, prévoir un temps de présentation des gestes et d'explication de la manœuvre avant de commencer.

→ Renforcer les équipes

- Prévoir la présence d'une personne SSIAP (Service Sécurité Incendie et Aide aux Personnes).

- Pour l'organisateur-riche : le personnel d'accueil sur place et l'équipe technique doivent être en nombre suffisant, pour répondre aux exigences des différents postes supplémentaires d'encadrement.

- Prévoir la **formation du personnel** aux gestes barrières (personnel bénévole recruté sur place, notamment).

- **Postes supplémentaires** à prévoir (non-exhaustif) :

→ installation des barrières, du marquage au sol.

→ comptage manuel à l'entrée.

→ point d'accueil pendant toute la séance.

→ faire respecter la circulation du public et la distanciation avant, pendant et après la projection.

→ ramassage des ordures, vidage des poubelles.

→ prise de parole au micro.

→ sécurisation des barrières extérieures ou issues, gestion des sorties définitives.

Préconisations

→ mettre en place au moins une **réunion « sécurité-Covid »** avec les responsables techniques et sécurité et l'opérateur Plein Air, et prévoir un **déplacement sur site** pour préparer la séance.

→ selon l'organisation décidée, estimer le personnel supplémentaire à prévoir cette année. Établir à partir de là un **organigramme précis des équipes** (professionnel·les et bénévoles) mobilisées sur l'événement et répartir les missions.

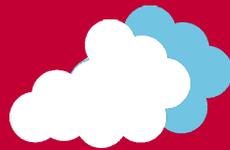
→ **renfort médical** - inciter à ce que un·e médecin puisse être présent·e pendant toute la durée de présence du public ?

→ En cas d'intempéries

Pour un repli en cas de mauvais temps, ayons en tête que les **règles sanitaires d'accueil du public en lieu clos sont différentes de celles détaillées ici.**

À défaut d'un cinéma ou d'un lieu culturel à proximité, ouvert au public le jour prévu et avec une équipe professionnelle prête à accueillir la séance dans les meilleures conditions : privilégier pour cette année, le report de la séance à une date ultérieure.

3



Un « commun » à réinventer ensemble

Faire de la séance Plein Air
Passeurs d'images un temps
fort de la relance de la vie
culturelle des quartiers

Cet été 2020 sera particulier : après plusieurs mois de confinement, les premiers événements culturels auxquels les séances Plein Air prendront part, auront pour mission de **permettre à la population de se rencontrer, se retrouver, de se redécouvrir, célébrer l'occasion de se retrouver**. Il faudra réapprendre à tisser des liens, à se sentir proche des autres malgré les distances de sécurité entre individus. Il s'agira de **faire de la séance Plein Air Passeurs d'images un temps fort de la relance de la vie culturelle des quartiers**, en profitant de la force du réseau, des partenariats et des liens avec les habitant·es qu'il tisse tout au long de l'année.

Il sera aussi le moment de **redonner le goût du film vu sur grand écran**, tant les salles de cinéma nous ont manqué ce printemps. L'association Passeurs d'images, et l'ensemble des coordinations régionales du projet, insistent sur l'importance de profiter des temps d'échanges et de plaisir du cinéma que seront les projections en Plein Air, pour apporter un soutien à nos partenaires des salles de cinéma de proximité, restées fermées de longs mois.

Propositions autour du Plein Air Passeurs d'images

1 - Partenariat renforcé avec les cinémas de proximité

Toute initiative de la part des organisateur·rices permettant d'**associer les salles de proximité aux séances et leur donner la parole pour sensibiliser les publics** présents sur leur situation locale et nationale, sera favorisée : projection de la bande annonce nationale créée par la FNCF pour la réouverture des cinémas le 22 juin 2020, prise de parole au

micro par un·e responsable du cinéma de la commune ou du quartier (ou pastille filmée), rappel de l'existence d'une politique tarifaire Passeurs d'images pour inciter les jeunes à fréquenter les cinémas, etc.

Invisible durant les semaines de confinement, **le volet atelier de Passeurs d'images a continué**. Dès le mois de juillet, les projets reprennent, les animateur·rices déployant des trésors de savoir-faire pour permettre la rencontre des jeunes avec les artistes autour d'expériences de créations d'images – souvent liées à l'événement mondial que nous sommes en train de vivre. Une parole sur la situation se fait jour. Mais pour se voir et se parler, il a fallu utiliser les outils de communication numérique pour télé-travailler à distance et mener à bien les ateliers. Le résultat, n'a encore jamais été montré, ni au public, ni à tous les participant·es rassemblé·es.

Ces films pourront être proposés au public en avant programme.

2 - Ateliers de programmation

Certains films programmés cet été sont également le résultat d'ateliers de programmation et d'un travail mené à l'année aboutissant à la projection du film en Plein Air.

Leurs participant·es monteront sur scène, accompagné·es des professionnel·les compagnons de ce processus, pour en quelques mots au micro, défendre leur choix et transmettre leur envie de voir le film sur grand écran.

3 - La rentrée scolaire

Nouveauté cette année, plusieurs films des dispositifs scolaires ont pu intégrer la liste Plein Air 2020 : [La Tortue Rouge](#), [Les 400 coups](#), [Chantons sous la pluie](#).

Ils seront programmables tout l'été, mais n'oublions pas qu'aucun·e écolier·e n'aura pu retourner au cinéma ce printemps et que certains parcours artistiques et culturels sur le cinéma ont dû s'arrêter brutalement à la fermeture des écoles.

Ces films adaptés à tous les âges, avec une riche documentation disponible en ligne, peuvent aussi marquer la rentrée de septembre par une séance Plein Air qui décroïssonne les temps de l'enfant, et les esprits.

4 - Le cinéma, notre patrimoine retrouvé

La programmation estivale des Plein Air Passeurs d'images pouvant durer jusqu'à la fin septembre, que proposer le samedi 19 septembre au soir pour clore la « Journée européenne du patrimoine » ?

Plusieurs films de la liste 2020, œuvres marquantes du cinéma et de notre patrimoine culturel, se prêteraient fort bien à un voyage dans le temps aux époques passées du cinéma, parfaits pour nous dérider. *Sherlock Junior* de Buster Keaton, est un de ces trésors, une magnifique restauration pour un film qui n'a jamais fait son âge.

5 - Témoignages projetés

L'événement vécu ces derniers mois, marquera l'histoire. Les quartiers l'ont vécu dans leur chair, le virus a bousculé l'ordre des choses – mais la population a fait face, a résisté, individuellement, collectivement. **Cet élan de solidarité est encore nécessaire**, alors que les conséquences économiques rendent l'avenir bien incertain pour tous. La force de la parole, du témoignage, l'adresse à l'autre nous émeuvent et renforcent notre courage pour continuer.

Le projecteur numérique, permet aujourd'hui de rendre accessible le médium

de la projection sur l'écran de cinéma pour les formes alternatives de films (*pocket film* au téléphone portable) qui viennent ancrer une parole de résidant au cœur de son quartier.

Nous serons attentif·ves à favoriser la diffusion à l'écran de témoignages filmés d'habitant·es (portraits ou autres) menés dans le cadre de Passeurs d'images - réalisés ici et maintenant, à visages... démasqués.

Actions innovantes pour que l'image projetée regagne l'espace public

Durant les trois mois de confinement, seul le repli vers les écrans domestiques nous était offert comme alternative à la sortie au cinéma. Une question a alors traversé l'ensemble du monde du spectacle (*live*, filmé, écrit...) que l'on peut résumer ainsi :

« *Le désir d'images des spectateur·rices sera-t-il intact dans l'avenir, du fait de l'ancrage de nouvelles habitudes avec les plateformes ? N'y aura-t-il aussi, pendant encore de longs mois, une simple crainte sanitaire à fréquenter des lieux publics, désormais potentiellement dangereux ? La dimension du plaisir du partage, même avec des inconnus, qui fait vivre dans la salle de cinéma une expérience d'une puissance inégalée, se trouve attaquée dans ses fondements les plus intimes.* »¹

Or ce partage perdu a aussi très vite manqué au public : la présence physique, accueillir l'autre, aller à sa rencontre, l'invitation à sortir... la liberté !

¹ Benoît Labourdette, cit.in : <http://www.benoitlabourdette.com/innovation/projets-culturels-post-confinement/la-projection-itinerante-pour-retisser-le-lien-entre-les-salles-et-leurs?lang=fr>

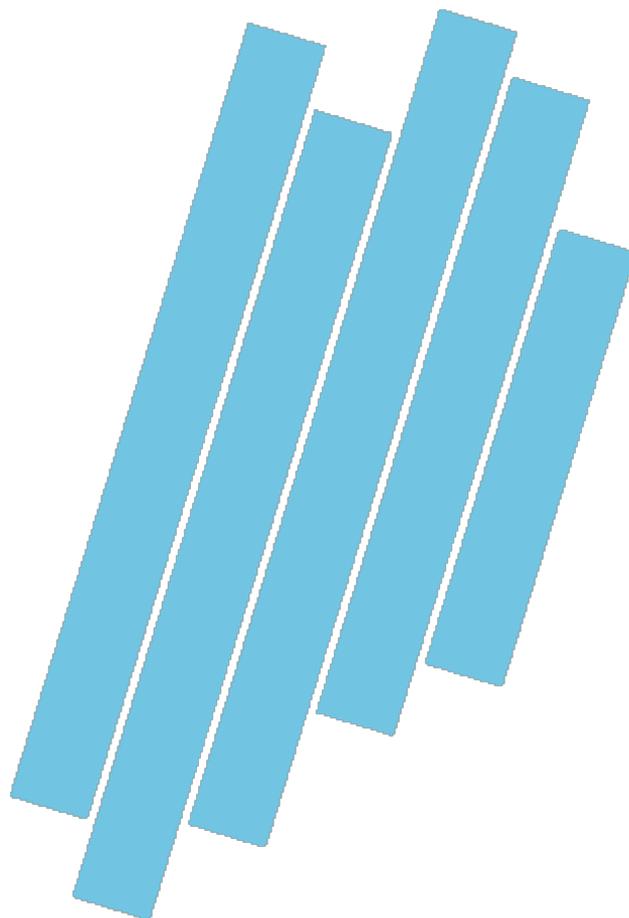
Au cœur du confinement, de premières formes spontanées d'expression artistique ont alors surgi pour y répondre : concerts ou déclamations au balcon, performances sous les fenêtres ou en camions ambulants, projections sur les façades... Un partage gratuit d'images et de sons, adressé au voisinage, reçu avec bienveillance et plaisir.

Cette énergie inventive est communicative. Elle donne envie de continuer à s'y essayer, travailler nos pratiques – et faire des contraintes extérieures à respecter, les contours de propositions différentes à proposer aux publics.

Hors les murs – ceux de chez soi, ceux des lieux dédiés, du voisinage... d'autres espaces sont à découvrir, d'autres lieux à investir, accompagnés des professionnel·les et des artistes.

Le cinéma, acte poétique et politique du filmeur·euse dans la cité, doit être à ce rendez-vous, avec le dispositif de la **projection** comme matrice.

Voici les premiers exemples de propositions, issues de nos coordinations régionales Passeurs d'images. Singulières, elles s'inscrivent au cœur du territoire qui les ont mises en œuvre - et sont prêtes à être adaptées à d'autres contextes. Elles sont souvent le résultat de collaborations de longue date entre les porteur·euses de projets et des artistes ou compagnies qui les proposent.



drive-in

proposée par

→ La Ligue de l'enseignement FOL Moselle (Grand Est - Lorraine)

mise en œuvre

→ CRAVLOR - Centre régional audiovisuel de Lorraine - circuit itinérant de cinéma¹.



Lorsqu'on pense *drive-in* on pense à ce qui se pratiquait beaucoup aux États-Unis dans les années 50-60. Des voitures en arc de cercle, fenêtres ouvertes, regardant un film projeté sur grand écran en Plein Air.

La référence est séduisante : le premier volant, symbole d'émancipation et d'évasion de la jeunesse rebelle d'alors. Aujourd'hui, l'habitacle sécurisé de la voiture semble le plus pratique et le plus simple, pour garantir l'absence de contacts entre publics ne se connaissant pas tout en gardant une proximité partagée avec les autres spectateur·rices. Sa réalisation technique par contre, s'avère plus complexe qu'il n'y paraît et nécessite de mobiliser des moyens importants pour restituer une expérience cinéma de qualité aux spectateur·rices. Sa version la plus aboutie (écran géant, diffusion radiophonique dans les voitures) n'enlèvera pas le charme de versions plus minimales, mais qui organisées avec professionnalisme, assureront le spectacle - l'envie des spectateur·rices faisant le reste.

NB : l'organisation de séances de type *drive-in* sont soumises à des contraintes techniques et législatives importantes.



4h dont 2h de projection



→ de 40 à 250 personnes
→ limitation du public : facile à prévoir en avance.



Distanciation : conditions optimales



lieu

Parking, cour ouverte aux voitures, un pré d'herbe rase... Espace ouvert, répondant aux normes d'une projection Plein Air (luminance, projection DCP, etc.) et permettant par ailleurs un plan d'évacuation simple.



public cible

Familles, groupes, tous publics. Dans sa forme simple, le *drive in* n'est accessible qu'aux spectateur·rices avec voiture (type véhicule de tourisme), il ne convient pas aux piétons, aux conducteur·rices de deux-roues ou véhicules d'autres catégories.



nombre de participant·es

Le nombre de véhicules que la séance peut accueillir dépend de l'espace disponible et de la lisibilité de l'écran pour les passager·es (donc de sa taille). 20, 40 voitures, jusqu'à une centaine pour les plus vastes. À 2 spectateur·rices (3 maxi) par voiture, le nombre moyen de participant·es est de fait limité et maîtrisé par rapport à un « Plein Air... piéton » !



films diffusés

Film de long-métrage, tout public, sur support DCP - location non-commerciale au forfait. Dès lors que l'accès à la séance est gratuit pour le public, le film peut faire partie de la liste nationale des films Plein Air Passeurs d'images.



son petit « + »

En mode « confiné-nostalgique ! »

¹ Mis également en place par Ciné Woulé Compagnie (coordination de la Martinique) et par divers cinémas partenaires.

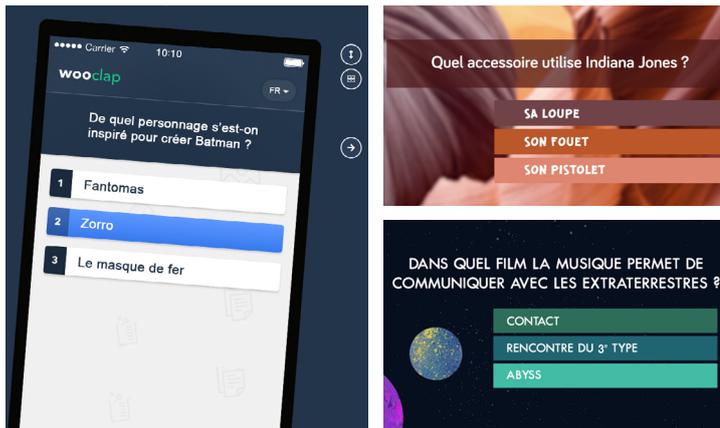
quizz ciné Plein Air (et à distance)

proposée par

→ La Ligue de l'enseignement FOL Moselle (Grand Est - Lorraine)

conception

→ Kinexpo / Yannick Sellier



Et si les spectateur·rices créaient leur quizz ?

On aime tous parler de nos films et de nos séries préférées. Voici un atelier pour créer un ciné quizz ensemble ! Chacun crée sa question, l'illustre et la commente. Le quizz est ensuite présenté au public de la séance Plein Air sur grand écran - et en ligne pour les participant·es connectés à distance.

1er temps

Créer un ciné quizz avec les jeunes, à la manière d'un atelier de programmation, en partant de la liste des films sélectionnés. Les jeunes choisissent un film, créent une question et proposent une présentation.

2ème temps

Diffusion du film en Plein Air sur invitation avec la mise en place une conférence ludique sur le cinéma co-animée avec les jeunes.

Les personnes ne pouvant être présentes à la projection pourront participer à la conférence qui démarrera à heure fixe, sur une plateforme à distance accessible au plus grand nombre.

aller plus loin...

→ [leur site internet](#)
→ et la page dédiée au [Cinéquizz](#) du site internet.



→ 1h - hors projection
→ atelier préparatoire : 1h



→ 200 personnes
→ atelier préparatoire : 15 à 30
→ limitation du public : illimité en ligne. Le rendez-vous peut faire « évènement ».



Distanciation : interaction à bonne distance spectateur·rices / animateur de scène.



lieu

place, parc municipal, parking, cour d'école... et sur les écrans connectés !



public cible

groupes de jeunes (atelier préparatoire : dès 13 ans)
à distance : tout public
séance : le tout public du Plein Air



nombre de participant·es

atelier préparatoire conçu par rapport à une jauge de 15 à 30 inscrit·es.
Ciné Quizz à partir du film projeté, limité sur place au nombre de places du Plein Air. Les personnes pourront participer au Ciné Quizz via une conférence en ligne (illimitée).



films diffusés

Film en DCP (Plein Air Passeurs d'images) – prioritairement un film de la liste Plein Air 2020. Extraits de films sur fichiers numériques amenés par l'intervenant·e.



son petit « + »

atelier préparatoire pour groupes de jeunes, en mode « cinéphiles-connectés »

l'auto-studio : studio de tournage participatif

proposée par

→ Passeurs d'images Île-de-France.

conception

→ L'Œil du Baobab Production, Marc et Barbara Pueyo.



© Farida Bréchemier, CNC

Un taxi anglais transformé en studio de tournage mobile dans l'espace public. Participatif, éducatif et ludique, c'est bien plus que la réalisation d'un film. C'est un événement de cinéma interactif où le public peut écrire, réaliser, tourner, monter et projeter son film... en un temps record ! Le taxi est équipé en son et lumière.

Le public, une fois costumé, s'y installe pour tourner le scénario qu'il a écrit.

Par la lunette arrière, des images défilent sur un écran (désert, ville inondée, course-poursuite, forêt sombre...).

Le-la chef-fe opérateur-riche, directement relié-e à la station de montage filme le tout. Les cinéastes d'un jour n'ont plus qu'à finaliser leur réalisation et projeter leur film au public présent.

L'équipe de l'Auto-Studio est constituée de 6 personnes. L'installation nécessite un espace extérieur plat de 80 m², sans grosses nuisances sonores, ainsi qu'une arrivée électrique 16A (32A de nuit), un accès pour un taxi anglais, et la mise à disposition de 10 barrières Vauban. Le montage nécessite 3h30 et le temps de démontage est de 1h30.

aller plus loin...

- [leur site internet](#)
- [leur chaîne youtube](#)



→ 3h, groupe renouvelé toutes les 15 min.



→ jauge : 150 personnes
→ **limitation du public** : petits groupes de 6 personnes et de 15 spectateurs maximum, renouvelés toutes les 15 minutes.



Distanciation : petite forme accueillant des groupes déjà constitués (familles, résident-es de structures, groupes) ; un groupe après l'autre, qui ne se croisent jamais.



Places, rues, parcs, devant les cinémas...

lieu



public cible

Familles, seniors, tous publics de 6 ans à 99 ans (accès PMR).



films diffusés

Les courtes séquences produites par les spectateur-rices eux-mêmes durant l'atelier.



coût

3400€ TTC et 500€ TTC d'adaptation Covid-19 (location écran plein jour), les repas et les droits d'auteur SACD sont à la charge des organisateur-rices.



son petit

« + »

Cette proposition peut également venir enrichir une séance de Plein Air.

atelier - projection : création de parcours cinématographiques

proposé par

→ Benoît Labourdette et Claudie Le Bissonnais (Passeurs d'images Île-de-France).

conception

→ Benoît Labourdette production.



Des projections itinérantes sur les murs de la ville, dans le quartier autour d'une salle de cinéma, pour vivre à nouveau le bonheur de la projection partagée.

L'outil technique employé est le « pico-projecteur » (vidéoprojecteur portable) associé à une enceinte portable autonome pour le son. Le public vit lors de ces séances une expérience exceptionnelle, on redécouvre la magie de la projection, les films donnent aux lieux du quotidien une dimension totalement inattendue.

La proposition de Parcours de projections nocturnes (voir fiche), est proposé sous la forme d'un atelier : c'est alors un groupe de spectateurs qui construit la projection et qui l'anime.

Ils construisent un programme de films, pensé pour être projeté sur les murs de leur quartier, la nuit, en public. Le choix d'un film, le choix du lieu par rapport à ce film, le sens de cette rencontre, les mots qui sont donnés aux spectateurs avant et après la projection, la façon dont le quartier a été investi, dont la projection a été préparée en lien avec les habitants, le temps de répétition, notamment technique, renforce l'implication de tous. C'est de l'attention avec laquelle on prépare la projection itinérante que découlera une expérience forte et constructive pour le public.

2 jours de préparation sont nécessaires, 1 animateur·rice et 2 autres médiateur·rices en charge de la projection.

aller plus loin...

→ [Site internet de Benoît Labourdette](#)



→ 3 ateliers d'une heure sur 3 jours et une projection (à la nuit tombée) de moins d'une heure si avant-séance.



→ atelier pour 5-15 personnes
→ projection : 50 spectateurs max
→ **limitation du public** : groupe restreint pour l'atelier. Parcours : le groupe est toujours en mouvement, évolue en lieu extérieur ouvert.



Distanciation : le public peut évoluer en respectant la distance d'1 mètre avec les autres, la médiation se fait en extérieur avec un micro, le public à distance. La première phase de l'atelier se fait à distance.



lieu

Rues, cours d'immeubles, places, parcs... (en extérieur).



public cible

Familles, groupes, tous publics.



films diffusés

Courts métrages (professionnels ou amateurs), d'extraits de films ou bandes annonces sur fichiers numériques amenés par l'intervenant·e.



coût

3000€ HT.



son petit « + »

Cette proposition peut également venir enrichir une séance de plein air. Le dispositif ici proposé par Benoît Labourdette est léger et peut aisément s'adapter à différentes configurations d'espaces et contraintes.

parcours de projections nocturnes

proposé par

→ Benoît Labourdette et Claudie Le Bissonnais (Passeurs d'images Île-de-France).

conception

→ Benoît Labourdette production.



Des projections itinérantes sur les murs de la ville, dans le quartier autour d'une salle de cinéma, pour vivre à nouveau le bonheur de la projection partagée.

Cette promenade nocturne peut être un prélude à une projection en salle ou en Plein Air, amenant le public jusqu'au lieu de la diffusion du soir. Le public se déplace en 5 à 10 points, où des projections l'attendent. Sur 1 soirée, projections successives de 15 minutes chacune.

L'outil technique employé est le « pico-projecteur » (vidéoprojecteur portable) associé à une enceinte portable autonome pour le son. Le public vit lors de ces séances une expérience exceptionnelle, on redécouvre la magie de la projection, qui est fascinante, et les films donnent aux lieux du quotidien une dimension totalement inattendue. Donc, outre le plaisir fort d'une projection, d'une expérience unique partagée, cela produit aussi un profond réinvestissement de son lieu de vie et de circulation (à l'instar de ce que produit le théâtre de rue).

Ces projections itinérantes sont des propositions au public très ludiques (d'une salle à son public, par exemple) et inscrivant de belles et originales expériences de cinéma aux spectateur·rices.

1,5 jour de préparation sont nécessaires, 1 animateur·rice et 2 autres médiateur·rices en charge de la projection.

aller plus loin...

→ [Site internet de Benoît Labourdette](#)



→ Projection à la nuit tombée : 1h (plus courte pour un avant-programme).



→ projection : 50 spectateurs max
→ **limitation du public** : groupe toujours en mouvement, évolue en lieu extérieur ouvert.



Distanciation : le public se déplace et stationne en respectant la distance d'1 mètre avec les autres. La médiation se fait en extérieur avec un micro, le public à distance.



lieu

Rues, cours d'immeubles, places, parcs... (en extérieur).



public cible

Familles, groupes, tous publics.



nombre de participants

Libre, dans la limite de 50 personnes, les médiateur·rices font en sorte que la jauge permette de respecter l'espace de 4m² par personne.



films diffusés

Courts métrages (professionnel·les ou amateur·rices), d'extraits de films ou de bandes annonces sur fichiers numériques amenés par l'intervenant·e.

Quand la projection itinérante précède une séance, le corpus peut être pensé en écho aux courts-métrages ou au long-métrage qui suivront.



coût

2000€ HT.



son petit « + »

Cette proposition peut également venir enrichir une séance de plein air. Le dispositif ici proposé par Benoît Labourdette est léger et peut aisément s'adapter à différentes configurations d'espaces et contraintes.

**D'autres propositions
à venir au fil
de l'été...**





Passeurs d'images
4, rue Doudeauville
75018 Paris
info@passeursdimages.fr
09.72.21.77.23

partenaires



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

